



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240604-DEC24-477-AR  
Date de télétransmission : 04/06/2024  
Date de réception préfecture : 04/06/2024

**Publié le**  
04 JUIN 2024

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse  
Service Réussir

**DECISION DU MAIRE**

**Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR)**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023-051 du conseil municipal du 22 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles d'attribution d'aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) ;

**Considérant** ce qui suit :

En application de la délibération susvisée et suite à la demande de Melle Samantha JOHNSON, tendant au soutien de la commune à l'aide au stage de 8 semaines au Canada afin de poursuivre son BTS commerce international, il est décidé, dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), d'accorder une aide exceptionnelle à hauteur de 400 €.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** dans le cadre du dispositif CCR, une aide exceptionnelle de 400 € à Melle Samantha JOHNSON.

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Champigny-sur-Marne le 04 JUIN 2024



Monsieur Laurent JEANNE  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Transmission en préfecture, le  
Publication, le 04 JUIN 2024

Certifié exécutoire  
Le Maire



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240604-DEC24-477-AR  
Date de télétransmission : 04/06/2024  
Date de réception préfecture : 04/06/2024